

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## **Gaz et huiles de schiste : Jean-Louis Borloo veut une loi qui donne les moyens à l'Etat de protéger sols et sous-sols**

A. l'AFP | France | Publié le 05/04/2011

**L'ancien ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo a annoncé le 4 avril 2011 avoir déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale pour "donner à l'Etat les moyens d'interdire la recherche et l'exploitation immédiates" des gaz et huiles de schiste.**

M. Borloo était ministre de l'Ecologie et de l'Energie quand ont été accordés, en 2010, trois permis d'exploration pour le gaz de schiste qui suscitent une forte mobilisation dans le sud de la France.

« Le droit ne donne toujours pas à l'Etat et au public les moyens de s'informer et de s'opposer efficacement à des projets susceptibles de s'avérer dangereux », indique le communiqué de M. Borloo, désormais député (app. UMP) du Nord après le remaniement ministériel en novembre.

« S'il existe des lois spécifiques pour l'eau ou l'air, tel n'est pas le cas pour nos sols et sous-sols. C'est ainsi qu'en 2010, et d'ailleurs jusqu'à ce jour, l'Etat ne peut que difficilement s'opposer à des demandes de permis de recherche, et in fine d'exploitation », affirme ce texte.

M. Borloo précise avoir déposé « une proposition de loi tendant à donner à l'Etat les moyens de mieux protéger nos sols et sous-sols et d'interdire la recherche et l'exploitation immédiates d'hydrocarbures non conventionnels ».

Pour le passé abrogation des permis, pour l'avenir étude d'impact et enquête publique

« Pour le passé, la proposition de loi prévoit l'abrogation de tous les permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures non conventionnels délivrés. Pour l'avenir, elle impose la composition d'une étude d'impact et la tenue d'une enquête publique, dans les conditions prévues par le code de l'environnement », est-il précisé dans ce communiqué.

La semaine dernière, le groupe PS et le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Christian Jacob, avaient déjà déposé des propositions de loi dans le même sens.

« Le recours rapide à la loi est le seul moyen permettant l'interdiction (...) de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels. Cette interdiction constituera une réponse claire et précise aux interrogations et préoccupations exprimées (...) par nos concitoyens », selon le communiqué de M. Borloo.

Pour l'huile de schiste des forages sont autorisés à partir du 15 avril 2011

Des permis d'exploration ont été accordés pour le gaz de schiste au printemps 2010 dans le sud de la France et pour l'huile (pétrole) de schiste en 2008 et 2009 dans le bassin parisien.

A la suite de la forte opposition d'élus et de plusieurs manifestations, les travaux sont suspendus pour le gaz de schiste dans l'attente des conclusions de la mission d'évaluation sur les enjeux environnementaux, début juin.

Pour l'huile de schiste, seuls des forages conventionnels sont autorisés à partir du 15 avril, mais sans fracturation hydraulique, technique de forage cristallisant l'opposition des défenseurs de l'environnement qui dénoncent les conséquences sur les nappes phréatiques.